

Marchés Alimentaires Denrées de crèmerie et fromages Bio

Collège Léonce Bourliaguet
4 rue de Cisterna
24800 THIVIERS

REGLEMENT DE CONSULTATION

Fourniture de denrées de crèmerie et de fromages frais biologiques :
pour environ, **310 repas/jour** – 4 jours par semaine
et **210 repas/mercredi**,
pour des élèves de collège,
en période scolaire (zone A)

Marché passé en Procédure Adaptée, en application des articles R2131-12 et suivants du Code de la Commande Publique.

Accord cadre multi-attributaires

Date et heure limites de réception des offres : VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025, 12h00.

Référence : MALIMCrèmerie&FromagesBio2026

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur ROMAIN, principal du collège

Agent Comptable assignataire des dépenses : Mme BRIVADIS

Acheteur en charge : Madame LAPOUYADE, secrétaire générale de l'établissement

Chargée du traitement des données à caractère personnel : Monsieur ROMAIN

Délégué (e) à la Protection des données (Rectorat de Bordeaux) : dpd@ac-bordeaux.fr

Point de contact Collège Léonce Bourliaguet : M. RODRIGUES

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le décret n°2019-13445 du 12 décembre 2019, modifiant les seuils de procédure (publicité et mise en concurrence)

Collège Léonce Bourliaguet – THIVIERS Marchés alimentaires Crème et Fromages BIO 2026

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales en vigueur,

Vu le Règlement Général de Protection des Données

ARTICLE 1 DEFINITION DU MARCHE :

La présente consultation porte sur la fourniture de denrées de crèmerie et fromages certifiées AGRICULTURE BIOLOGIQUE ou équivalente en frais. Le marché prend la forme d'un accord-cadre avec émissions successives de bons de commandes.

ARTICLE 2 DUREE :

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois (du 01 janvier au 31 décembre 2026) à compter de la notification de l'attribution du lot, du renvoi des accusés de réception et de tous les documents règlementaires par le fournisseur retenu.

Le marché pourra être reconduit pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2027 par décision expresse du collège Léonce Bourliaguet.

La date de notification est prévue au **mardi 9 décembre 2025** pour être exécutoire le 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT : le marché est alloté en 3 lots, ainsi conçus :

- Lot 1 : Beurre et Crème Bio
- Lot 2 : Lait Bio
- Lot 3 : Fromages Bio

Les lots 1, 2,3 sont des accords-cadres multi-attributaires avec émissions successives de bons de commandes. Ils se verront attribuer de 1 à 3 soumissionnaires maximum.

Pour chaque lot, les besoins sont quantifiés sur des fiches « Etat des besoins ».

ARTICLE 4 :

La nomenclature CPV est 15500000-3 produits laitiers

ARTICLE 5 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :

Elle est fixée à 2 mois

ARTICLE 6 : MODALITES DE RETRAIT ET CONTENU DU DCE

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site :

<https://mapa.aji-france.com/>

ARTICLE 6.1 : LE DOSSIER DE CONSULTATION COMPREND LES PIECES SUIVANTES :

1. - Le règlement de Consultation (R.C),
2. - L'Acte d'Engagement (ATTRI1),
3. - Le cahier des clauses techniques et administratives particulières (CCATP),
4. - Les bordereaux de prix unitaires/Etats des besoins,
5. - Le DUME (ou lettre de candidature DC1, déclaration DC 2 et déclaration sur l'honneur).

Tous ces documents devront être signés par une personne dûment habilitée.

ARTICLE 7 : MODALITES D'ÉCHANGE EN COURS DE PROCÉDURE

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur la candidature ou l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats par écrit, selon le même canal que celui choisi pour le retrait du dossier de consultation.

ARTICLE 8 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO, à deux décimales après la virgule. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Un mandataire peut porter candidature pour plusieurs fournisseurs, mais il devra le préciser et fournir les documents contractuels pour chacun d'eux.

La sous-traitance n'est pas autorisée.

Pièces de la candidature :

- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit le **Document Unique de Marché Européen (DUME)**, soit les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat), contenus dans le DCE.

Pour les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : **déclaration sur l'honneur** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner daté et signé par une personne habilitée.

- **L'Acte d'Engagement (ATTRI1),**
- **Les bordereaux de prix unitaires/Etats des besoins,**
- **Les fiches techniques,**
- **Le(s) label(s) mentionnés le cas échéant,**
- **Tous les documents figurants au CCTP.**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre restée incomplète, après demande de renseignement complémentaire, ou ne respectant pas les indications de présentation précisées par le présent document et le CCTP sera écarté.

ARTICLE 9 : MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être déposées soit sur le site suivant : <https://mapa.aji-france.com/> par voie dématérialisée (**Reprendre les références du marché** : MALIMProduitssurgelés2026) via le profil acheteur de l'AJI, soit par une copie de sauvegarde, papier ou sur Clé USB, adressée au Collège Léonce Bourliaguet – Service Gestion : 4, rue de Cistierna – 24800 THIVIERS. (Courrier en RAR, avec seconde enveloppe portant la mention « copie de sauvegarde » et « la référence du marché ».)

Le service est ouvert de 8h00 à 17h00, du lundi au vendredi sauf le mercredi de 08h à 12h00.

ARTICLE 10 : LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

- - Le jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Qualité	Prix	Livraison	Développement durable
30 points	30 points	20 points	20 points

Qualité: 30

Qualité nutritionnelle (fiches techniques) - 20

Variété d'approvisionnement - 10

Livraison: 20

Capacité de livrer aux jours et horaires souhaités par le collège - 10

Flexibilité et réactivité dans la livraison (dépannage, ...) - 10

Collège Léonce Bourliaguet – THIVIERSMarchés alimentaires Crèmeerie et Fromages BIO 2026

Développement durable: 20

Rémunération équitable des producteurs - 5

Politique de réduction et valorisation des emballages (réutilisation, récupération, adéquation du conditionnement, ...) – 5

Développement des approvisionnements directs (0 ou 1 intermédiaire) - 10

Prix : 30

Méthode de calcul :

- Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses pour le lot
- La meilleure offre aura la note maximum
- Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation).

-L'attribution du lot :

Le lot sera annexé à l'acte d'engagement correspondant aux soumissionnaire(s) retenu(s).

Il ne comporte pas de maximum. Chaque soumissionnaire doit respecter le lot dans son intégralité mais peut proposer des variantes, en les faisant apparaître clairement sur un tableau distinct.

Un mandataire peut porter candidature pour plusieurs fournisseurs, mais il devra le préciser et fournir les documents contractuels pour chacun d'eux.

La sous-traitance n'est pas autorisée.

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à l'adresse indiquée en entête du présent règlement, par courrier électronique par le biais de la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Thiviers, le 06/11/2025

